

“ Le sieur de Lantagnac est neveu du marquis de Vaudreuil et sert le Roi depuis quinze ou seize ans avec distinction ; il y en a quatre qu’il est en Canada.”

Le gouverneur de Vaudreuil essaya en 1717 de faire obtenir à M. de Lantagnac le commandement d’une compagnie. Il écrivait au Conseil de Marine le 31 octobre 1717 :

“ Le sieur de Courtemanche, capitaine de compagnie, qui commandait à Labrador, mourut à la fin du mois de juin dernier. Le Conseil m’ayant fait l’honneur de me marquer qu’il sera toujours disposé à me faire plaisir, j’ose me flatter qu’il ne me refusera pas de m’accorder comme une grâce la compagnie du feu sieur de Courtemanche pour le sieur Adhémar de Lantagnac, lieutenant, âgé de trente-cinq ans. Il est mon neveu ; il sert en ce pays depuis plusieurs années et il a servi longtemps dans la maison du Roi. Il est de la maison d’Adhémar d’où sortent les comtes de Grignan, et M. le prince de Monaco prend beaucoup d’intérêt en ce qui le regarde (1).”

Le roi ne se rendit pas à la demande de M. de Vaudreuil puisque le 5 juillet 1718, il accordait à M. de Saint-Ours la compagnie vacante de M. de Courtemanche.

En 1721, M. de Lantagnac recevait l’ordre d’aller servir à l’île Royale.

L’année suivante, il obtenait un congé pour passer en France.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivirent au Conseil de Marine le 17 octobre 1722 :

“ Nous avons remis nos paquets au sieur de Lantagnac, lieutenant des troupes à l’île Royale, neveu du sieur de Vaudreuil, qui passe en France sur le *Chameau* avec congé.

“ Nous supplions le Conseil de lui accorder une com-

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 38, c. 11.